

## Délibération du CONSEIL

*RESEAUX ET SERVICES - AMENAGEMENT NUMERIQUE - SECRETARIAT GENERAL*

### Aménagement numérique de la MEL - Concertation avec les opérateurs privés - Convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH avec la société Orange - Avenant n° 1

Sous l'égide de l'Etat, Lille Métropole a négocié une convention de programmation et de suivi des déploiements de réseaux très haut débit en fibre optique jusqu'à l'habitant, avec chacun des deux opérateurs qui ont manifesté leurs intentions de déploiement, à savoir Orange et SFR.

Au terme de cette négociation, ORANGE s'est engagé à un cadencement annuel de ses investissements sur les secteurs du territoire lui incombant, tels qu'il résulte de ses intentions déclarées lors de l'appel à manifestation d'intention d'investissement du 31 janvier 2011 et précisées dans le cadre de son accord national avec SFR (couvrir 11 communes en débutant les déploiements avant fin 2015 et en les achevant en 2020 au plus tard).

Après deux ans de conventionnement, constatant le non-respect des engagements pris par SFR, la Métropole Européenne de Lille a adopté la motion 15 C 0707 le 16 Octobre 2015 actant la décision de demander officiellement à Monsieur le Préfet d'instruire la procédure amenant à constater la carence de l'opérateur SFR sur son territoire au regard de ses engagements contractuels d'octobre 2013, et autorisant l'opérateur Orange à lui proposer un plan de substitution sur l'ensemble du périmètre libéré par SFR.

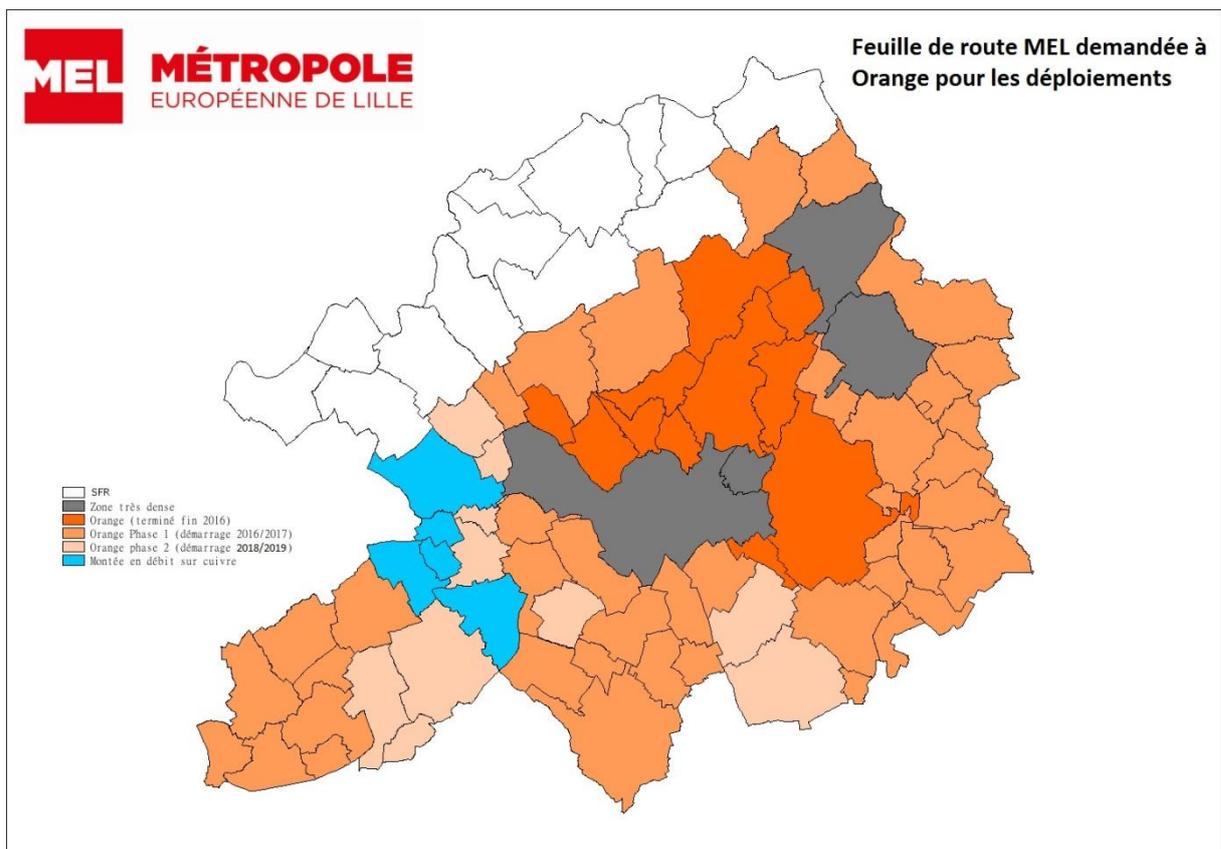
Par ailleurs, consécutivement à la recomposition du marché des opérateurs de télécommunications, notamment avec le rachat de SFR par Numéricâble intervenu en décembre 2014, il s'avère que l'accord national entre SFR et Orange a été redéfini, et ces modifications de périmètre permettent à Orange de proposer à la MEL de réaliser le déploiement de réseaux très haut débit sur 57 communes sur les 70 jusqu'alors dévolues à SFR.

Au regard des priorités définies par la situation numérique de chaque commune reprise dans le tableau ci-dessous et des possibilités techniques étudiées sur le territoire, voici synthétisée la feuille de route que la MEL demande à Orange de suivre :

<i>Communes</i>	<i>Taux de carence ADSL</i>	<i>Phase</i>
<i>HANTAY</i>	<i>&gt;75%</i>	<i>Phase 1 FTTH</i>
<i>HERLIES</i>	<i>&gt;75%</i>	<i>Phase 1 FTTH</i>
<i>MARQUILLIES</i>	<i>&gt;75%</i>	<i>Phase 1 FTTH</i>

<i>Communes</i>	<i>Taux de carence ADSL</i>	<i>Phase</i>
PERONNE-EN-MELANTOIS	>75%	Phase 1 FTTH
SAILLY-LEZ-LANNOY	>75%	Phase 1 FTTH
TOUFFLERS	>75%	Phase 1 FTTH
VENDEVILLE	>75%	Phase 1 FTTH
WICRES	>75%	Phase 1 FTTH
FOURMES EN WEPPE	Entre 50% et 75%	Phase 1 FTTH
NOYELLES LEZ SECLIN	Entre 50% et 75%	Phase 1 FTTH
TEMPLEMARS	Entre 50% et 75%	Phase 1 FTTH
BOUVINES	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
CROIX	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
FACHES THUMENIL	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
FOREST SUR MARQUE	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
GRUSON	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
HAUBOURDIN	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
LANNOY	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
RONCHIN	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
TRESSIN	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
WATTRELOS	Entre 25% et 50%	Phase 1 FTTH
ANSTAING	<25%	Phase 1 FTTH
BAISIEUX	<25%	Phase 1 FTTH
CHERENG	<25%	Phase 1 FTTH
HEM	<25%	Phase 1 FTTH
HOUPLIN ANCOISNE	<25%	Phase 1 FTTH
ILLIES	<25%	Phase 1 FTTH
LA BASSEE	<25%	Phase 1 FTTH
LEERS	<25%	Phase 1 FTTH
LOOS	<25%	Phase 1 FTTH
LYS LEZ LANNOY	<25%	Phase 1 FTTH
NEUVILLE EN FERRAIN	<25%	Phase 1 FTTH
PERENCHIES	<25%	Phase 1 FTTH
RONCQ	<25%	Phase 1 FTTH
SAINGHIN EN MELANTOIS	<25%	Phase 1 FTTH
SALOME	<25%	Phase 1 FTTH
SECLIN	<25%	Phase 1 FTTH
SEQUEDIN	<25%	Phase 1 FTTH
VERLINGHEM	<25%	Phase 1 FTTH
WAMBRECHIES	<25%	Phase 1 FTTH
WATTIGNIES	<25%	Phase 1 FTTH
WILLEMS	<25%	Phase 1 FTTH
DON	<25%	Phase 2 FTTH

<i>Communes</i>	<i>Taux de carence ADSL</i>	<i>Phase</i>
CAPINGHEM	<25%	Phase 2 FTTH
FRETIN	<25%	Phase 2 FTTH
EMMERIN	<25%	Phase 2 FTTH
ENGLOS	<25%	Phase 2 FTTH
HALENNES LEZ HAUBOURDIN	<25%	Phase 2 FTTH
LESQUIN	<25%	Phase 2 FTTH
PREMESQUE	<25%	Phase 2 FTTH
SAINGHIN EN WEPPE	<25%	Phase 2 FTTH
WAVRIN	<25%	Phase 2 FTTH
ENNETIERES-EN-WEPPE	>75%	MED
ERQUINGHEM-LE-SEC	>75%	MED
ESCOBECQUES	>75%	MED
SANTES	>75%	MED
BEAUCAMPS-LIGNY	Entre 25% et 50%	MED



En conséquence, après concertation et négociation avec la société Orange, la commission Développement Economique – Emploi – Recherche consultée, le Conseil décide :

D'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH désignée sous le numéro 14000906 en date du 28 Octobre 2013.

**Adopté à l'unanimité**

### **Acte certifié exécutoire au 21/12/2015**

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué



Arnaud FICOT